

Département de Lot et Garonne

# Mairie d'AURADOU

47140

☎ 05 53 41 24 87

## COMMUNIQUÉ

La fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 ont été particulièrement pluvieux. Ces épisodes faisant suite à des périodes de sécheresse successives ont provoqué des dégâts sur des habitations ou leurs annexes (éboulements...). Certains foyers d'Auradou se sont déjà fait connaître en déposant un dossier en mairie.

La prise en charge des réparations par les assurances est soumise à la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle.

C'est pourquoi, nous invitons nos administrés qui auraient constaté des dégâts sur leurs bâtiments à nous en faire la déclaration. Nous constituerons alors un dossier auprès de la Préfecture pour tenter d'obtenir cette reconnaissance.

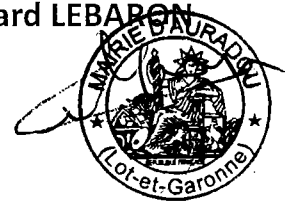
Avant tout, vous devez avertir votre assureur. Après quoi, vous faites parvenir en mairie un courrier (voir modèle ci-contre) accompagné de photographies des désordres relevés. Vous pouvez déposer votre dossier au secrétariat de mairie, soit l'adresser par voie postale à Madame le Maire, 24 route de Massels 47140 AURADOU ou le transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie.auradou@collectivite47.fr](mailto:mairie.auradou@collectivite47.fr).

Par la suite, en prévision, vous pouvez faire évaluer le coût des réparations.

**Cette démarche est primordiale, ce sont ces dossiers qui nous permettront de justifier la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

**Le nombre de dossiers déposés peut avoir une incidence positive sur la suite qui pourrait être donnée par les services de l'État.**

L'Adjoint au Maire,  
Jean-Bernard LEBARON



Horaires d'ouverture de la Mairie : LUNDI-JEUDI : 08 H – 12 H 30 et 14 H – 18 H 15 - MERCREDI : 08 H - 12 H 30

VENDREDI : 08 H – 12 H 15

M. Mme.....

Adresse

Tel :

Adresse mail

**AURADOU, le**

Madame le Maire  
24 Route de Massels  
47140 AURADOU

**Objet : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**P. J : Photos**

**Madame le Maire,**

En ma qualité de propriétaire de biens situés dans le ressort de votre commune, j'ai le regret de vous informer que je suis victime de dommages provoqués par les nombreux épisodes pluvieux qui se sont abattus durant la fin de l'automne 2023 et l'hiver 2023/2024.

Pour permettre une indemnisation des dégâts par mon assureur, il est nécessaire que la commune obtienne le classement de l'état de « catastrophe naturelle » par voie d'arrêté interministériel pour tous les dommages résultant de cet événement anormal.

C'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir engager les démarches auprès de Monsieur le Préfet du Lot et Garonne, de façon à ce que la commune obtienne cette reconnaissance.

Vous voudrez bien m'informer des suites qui seront réservées à cette demande.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

signature